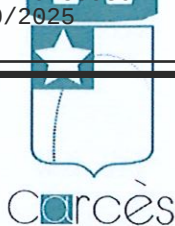


COMMUNE DE CARCÈS

083-218300325-20250930-DELIB202548-DE
Reçu le 06/10/2025



Délibération Municipale n° 2025-48

Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 30 septembre 2025

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents	Représentés	Absents	Votants	Quorum
23	13	9	1	22	12

**OBJET : Délibération relative au rapport d'activité 2024 et plan d'actions 2025
SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « ID83 »**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE 30 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : **23 septembre 2025**

PRESENTS : RAVANELLO Alain – CHIAPELLO Amandine – CLAVIER Vincent -- GARCIA Christine – COLIN Martine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – PAUL CAMAIL Florence - OLIVERO Christophe – FERRETTO-REGGI Nicolas -- BRISPOT John – VINCENT Nadine -- ROUX Jérémy

ABSENT : Monsieur FABRE Thibault

PROCURATIONS :

Monsieur CORINO Pierre a donné procuration à Madame GARCIA Christine,
Madame LORENZON Céline a donné procuration à Madame CHIAPELLO Amandine
Monsieur LAUDICINA Patrick a donné procuration à Monsieur RAVANELLO Alain
Madame GANZIN Mireille a donné procuration à Madame PAUL CAMAIL Florence
Monsieur AMBARD Frédéric a donné procuration à Monsieur HERBEL Joseph
Madame BULLE Lucie a donné procuration à Monsieur CLAVIER Vincent
Monsieur SCHMITT Patrick a donné procuration à Monsieur BRISPOT John

Madame TOURELLE Marie-Luce a donné procuration à Madame COLIN Martine
Monsieur DELEPOL Stéphane a donné procuration à Monsieur OLIVERO Christophe
083-218300325-20250930PDEL18202548198
Reçu le 06/10/2025

Monsieur HERBEL Joseph a été désigné secrétaire de séance.

Le secrétariat administratif est désigné comme auxiliaire au secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 15 juin 2011 relative à l'adhésion à la société publique locale « Ingénierie départementale 83 »,

Vu le rapport d'activité 2024 de la société publique locale « ID 83 »;

Dans le cadre de leurs compétences, les Communes peuvent créer ou participer à des sociétés d'économie mixte locales qui les associent à une ou plusieurs personnes privées, à d'autres personnes publiques pour réaliser des opérations d'aménagement, de construction, pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ou pour toute autre activité d'intérêt général.

Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent également créer des sociétés publiques locales dont ils détiennent la totalité du capital. Les SPL sont composées d'au moins deux membres et exercent leurs activités exclusivement pour le compte de leurs actionnaires et sur le territoire de leurs membres. Elles sont compétentes pour réaliser des opérations d'aménagement, des opérations de construction ou pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général.

En matière d'information des élus membres des collectivités territoriales, l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités territoriales dispose :

« les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration (...) »

Le document présenté et annexé à la présente délibération comprend le rapport d'activité de l'exercice 2024 et le plan d'actions 2025.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des affaires générales du 22 septembre 2025 ;

L'assemblée après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ** décide :

DE PRENDRE acte du rapport d'activité de la société publique locale « Ingénierie départementale 83 » pour l'année 2024 et le plan d'actions 2025.

Pour copie conforme,
Le Maire

Alain RAVANELLO



Le secrétaire de séance

Joseph HERBEL